



Bulletin d'Information sur la Violence et les Blessures des Enfants à Madagascar (données premier semestre 2018 des CSB)

Ce Bulletin d'Information sur la Violence et les Blessures des Enfants à Madagascar, a pour objectif d'informer semestriellement, à travers des données officielles et de portée nationale, les divers acteurs intervenant dans le domaine de la protection de l'enfant

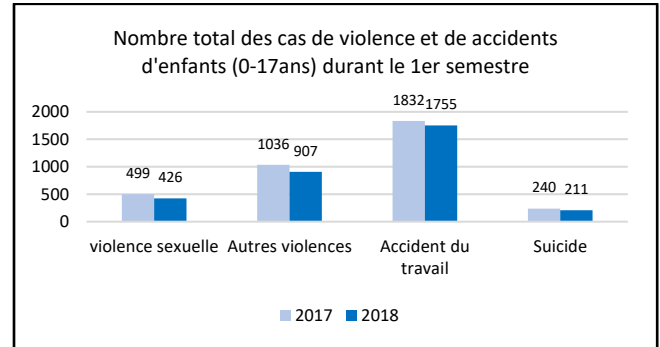
La loi 2007-023 sur les droits et la protection des enfants définit en son article 67 la maltraitance comme « toutes formes de violences, d'atteinte ou de brutalités physiques ou morales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation y compris la violence sexuelle perpétrées sur un enfant par ses parents, ses représentants légaux ou toute autre personne. Sont assimilées à la maltraitance toutes sanctions prises à l'encontre des enfants au sein de la famille, des écoles, de la communauté lorsqu'elles portent atteinte à son intégrité physique ou morale.

ainsi que la population sur la situation des violences subies par les enfants. Les données sont issues du système d'information sanitaire (GESIS) du Ministère de la Santé Publique, plus précisément des données du tableau 4 du Rapport mensuel d'activité des Centres de Santé de Base (CSB) dans les 115 districts sanitaires

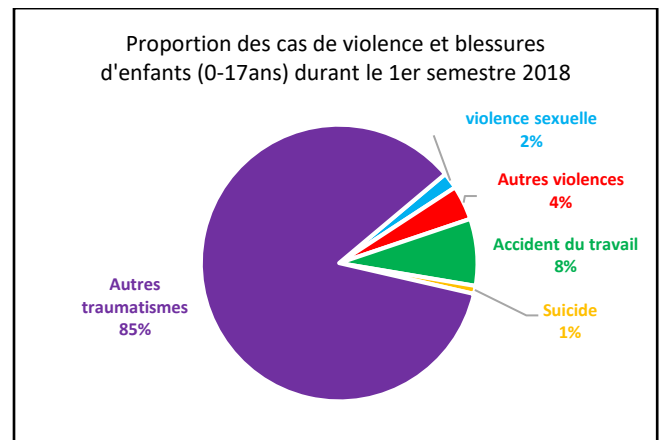
des 22 régions de Madagascar. Produit des travaux d'amélioration du système de données de routine du Ministère de la Santé Publique, ce bulletin donne des informations permettant de mieux comprendre la réalité des enfants au quotidien et ainsi de mieux orienter l'élaboration de politiques basées sur les évidences afin de combattre la violence contre les enfants.

Par cause

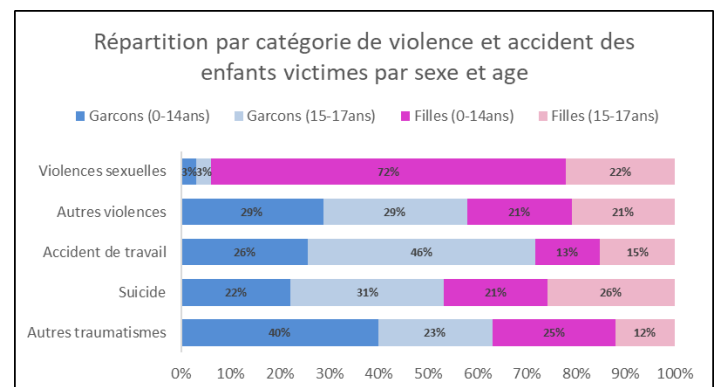
Au cours du premier semestre 2018, 22447 enfants victimes de violence ou de blessures ont été reçus en consultation externe au niveau des Centres de Santé de Base. En comparaison avec les chiffres de l'année précédente pour la même période, le nombre de cas reçus au niveau des CSB a diminué de 16%. Suivant la nomenclature du rapport mensuel d'activité des CSB, les cas les plus fréquemment rapportés sont les « autres cas de traumatismes » (19148 cas, -17%), suivi par les « accidents de travail » (1755 cas, -4%) et les « autres violences » telles que la violence physique et émotionnelle (907 cas, -12%). Les CSB ont aussi enregistré 426 cas de violence sexuelle (-15%) et 211 cas de tentatives de suicide (-12%).



La proportion des cas reçus demeure globalement inchangée. Les cas classés « Autres cas de traumatismes » constituent la majorité avec 85% des cas reçus au niveau des CSB. Ceci étant, la proportion des accidents de travail a augmenté durant le premier semestre et représente 8% des cas.



Par âge et sexe



Par rapport aux chiffres de l'année précédente, la répartition des victimes suivant l'âge et le sexe

demeure inchangée au premier semestre 2018. D'une manière générale, 62% des cas traités au niveau des CSB concernent des garçons.

Sur les 426 victimes de violence sexuelle recensés, 94% sont des filles dont la majorité est âgée de moins de 14 ans (306 cas soit 72% des cas recensés). Un cas sur deux des garçons victimes de violence sexuelle concerne des enfants âgés de moins de 15 ans.

Dans la catégorie « autres violences » les garçons représentent 58% des victimes.

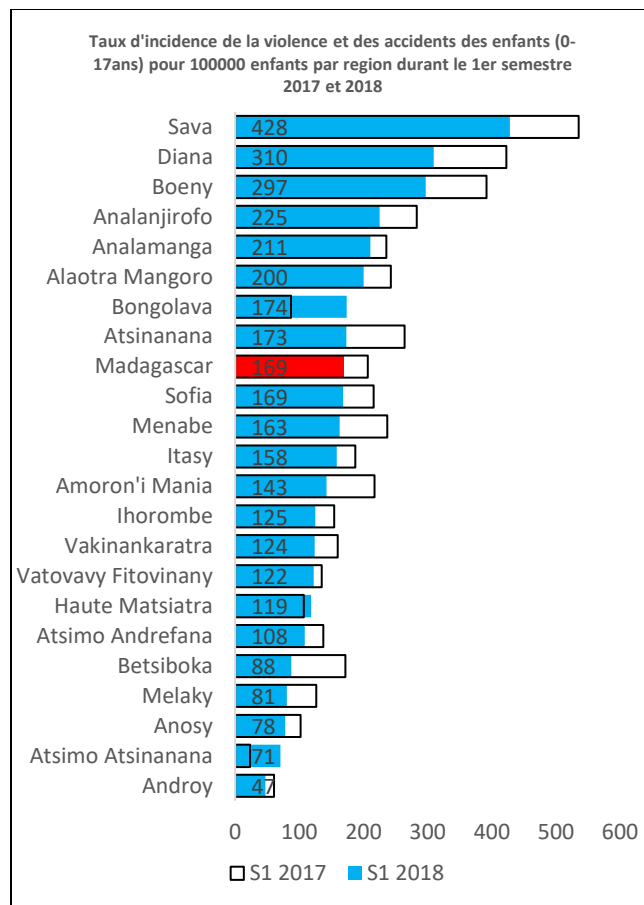
Sept cas sur dix d'accident de travail parvenus au niveau des CSB concernent des garçons. Avec 807 cas recensés, ce sont surtout les garçons âgés entre 15 et 17ans qui sont les plus affectés (46% des cas).

Durant ce premier trimestre, les 211 cas de suicide enregistrés touchent plus des garçons (53%) que les filles. Par rapport à l'âge, ce sont les enfants âgés de 15-17ans qui sont les plus concernés par (57% des cas).

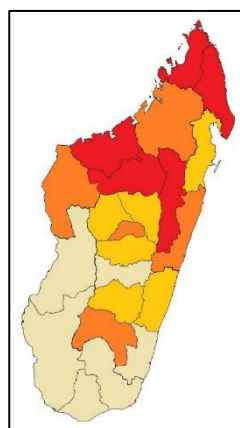
Dans la catégorie « autres cas de traumatismes », les garçons représentent 63% des cas dont plus de 2/3 sont âgés de moins de 15ans.

Par région

Le graphique suivant montre le taux d'incidence¹ de la violence et des accidents d'enfants pour 100000 enfants dans chacune des 22 régions de l'île. Durant le premier semestre 2018, huit régions ont enregistré des taux d'incidence supérieurs à la valeur nationale qui était de 169 cas pour 100000 enfants : **Sava** a le taux d'incidence le plus élevé avec 428 cas pour 100000 enfants habitants la région, suivie de **Diana** (310), **Boeny** (297), **Analanjirofo** (225), **Analamanga** (221), **Alaotra Mangoro** (200), **Bongolava** (174) et **Atsinanana** (173). Par rapport aux chiffres de 2017 de la même période, il est constaté une baisse des taux dans presque toutes les régions excepté à Bongolava, Atsimo Atsinanana et Haute Matsiatra dans lesquelles le taux a augmenté. Cette fluctuation est essentiellement causée par la variation du nombre des cas rapportés comme « autres traumatismes ». Ceci étant, le faible taux dans certaines régions comme à Androy est aussi expliqué par un faible taux de fréquentation des formations sanitaires.



Violences sexuelles



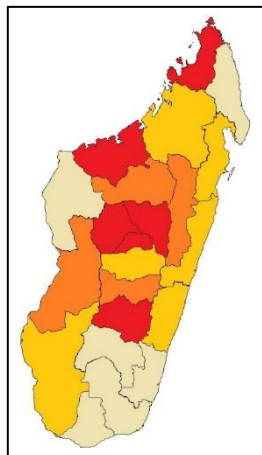
Le taux d'incidence national des violences sexuelles sur enfants reportées est estimé à 3 cas pour 100.000 enfants durant le premier semestre 2018. Les données disponibles indiquent que cinq régions se distinguent par des taux d'incidence élevés², à savoir : **Sava et Betsiboka (trois fois plus élevé que la moyenne nationale), Diana, Boeny et Alaotra Mangoro**. Les régions **Sofia Atsinanana, Itasy, Ihorombe et Melaky** ont des

taux relativement élevés par rapport à la moyenne nationale.

¹ Le taux d'incidence est calculé à partir des nombres de nouveaux cas d'enfants de 0 à 17 ans victimes recensés au niveau des CSB rapporté au nombre des enfants de la même tranche d'âge vivants dans la région.

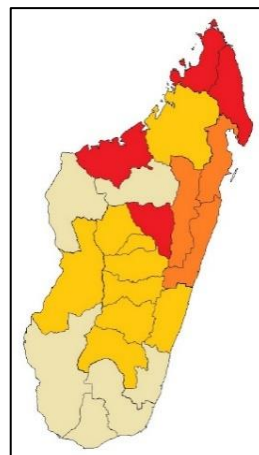
² Les taux d'incidence calculés pour chaque région sont classés suivant des quartiles dont la valeur médiane est le taux d'incidence national.

Autres violences



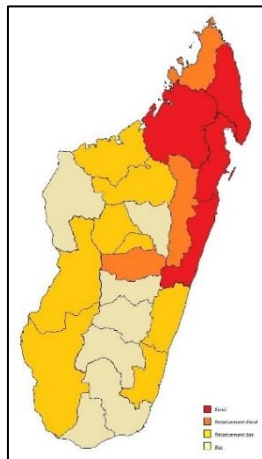
Pour les autres formes de violences telles que physique et émotionnelle, le taux d'incidence nationale est estimé à 7 cas pour 100.000 enfants durant le premier semestre de l'année. Les régions **Diana** et **Itasy** ont les taux les plus élevés (15 enfants sur 100000) suivies de **Boeny**, **Bongolava**, **Analamanga** et **Haute Matsiatra**. **Menabe**, **Betsiboka**, **Amoron'i Mania** et **Alaotra Mangoro** ont des taux relativement élevés.

Autres cas de traumatismes



Le taux d'autres cas de traumatisme est estimé à 144 cas pour 100.000 enfants pour le premier semestre de l'année 2018. Avec un taux 2,5 fois plus élevé que la moyenne nationale, la région **Sava** (362 cas sur 100000 enfants) est en tête de liste suivie des régions **Diana** (268 cas sur 100000 enfants), **Boeny** (261 cas sur 100000 enfants) et **Analamanga** (191 cas sur 100000 enfants). Les régions **Analanjirifo**, **Alaotra Mangoro**, et **Atsinanana** ont des taux considérés relativement élevés.

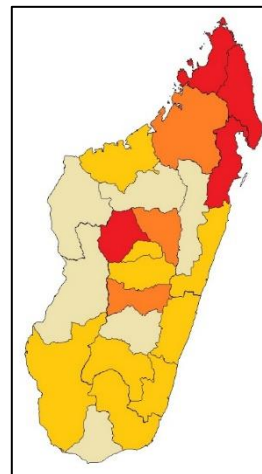
Accidents de travail



La carte montre que les régions du Nord et de l'Est sont considérées comme zones rouges (à taux élevé) pour les accidents de travail d'enfant. Si le taux d'incidence nationale des accidents de travail d'enfant est estimé à 13 cas pour 100.000 enfants durant les six premiers mois de 2018 le, dans la région **Sava**, ce taux atteint 51 cas pour 100000 enfants soit 3,5 fois plus élevé que la moyenne nationale. Toujours dans la catégorie de régions à taux élevé, viennent ensuite les régions **Analanjirifo** (36 cas),

Sofia (20 cas) et **Atsinanana** (17 cas). Dans les régions **Menabe**, **Boeny**, **Diana** et **Vakinankaratra**, le taux d'incidence est considéré comme relativement élevé.

Suicide



Durant le premier semestre 2018, le taux d'incidence nationale des tentatives de suicide est estimé à 2 cas pour 100.000 enfants. En termes d'effectif, la majorité des cas ont été signalés dans les régions **Analamanga** (39 cas) **Analanjirifo** (28 cas), **Sava** (26 cas), **Bongolava** (20 cas) et **Sofia** (19 cas). Cependant, en considérant le nombre d'enfants âgés entre 0 et 17ans, c'est dans la région **Bongolava** que le taux est le plus dramatique (7 cas pour 100000 enfants vivant dans la

région). Puis viennent les régions **Analanjirifo**, **Sava** et **Diana** avec des taux d'incidence tout aussi élevés.

Limitation de l'analyse

Pour apprécier au mieux les chiffres contenus dans ce bulletin, il est important de préciser les limites suivantes :

Limites et portées des données

Les analyses faites dans le cadre de ce Bulletin se cantonnent aux données issues de la base de données GESIS du Ministère de la Santé Publique sur le nombre d'enfants reçus en consultation externe au niveau des CSB publics et privés pour les cas de violences et d'accidents. Le taux de complétude global de ces informations dans les rapports des CSB est de 91,8%. Ceci étant, il est à noter le faible taux de complétude dans les districts des régions **Anosy** et **Melaky** qui pourraient affecter les analyses. Les informations reprises ici n'incluent pas les cas pris en charge au sein des hôpitaux ni ceux des centres de prise en charge intégrée pour victimes de violences sexuelles qui dans les centres urbains, jouent souvent un rôle central dans la prise en charge des enfants victimes nécessitant des soins médicaux. Le calcul du taux d'incidence a été fait sur la base des projections démographiques disponibles. Lors de la publication des résultats du recensement 2018, une correction des taux sera nécessaire afin de mieux refléter la réalité.

Image partielle de l'ampleur de la violence

En raison de sa sensibilité, la violence est souvent cachée par les victimes et leurs familles voire non traitée au niveau des services de prise en charge spécialisés. Il peut être aussi difficile pour les enfants de signaler un cas. Les données disponibles n'informent pas sur les causes des traumatismes. Il est alors difficile d'affirmer si ces derniers sont accidentels ou délibérés. Des catégories comme « autres violence » ou « autres formes de traumatisme » ne permettent pas de distinguer s'il s'agit de violence émotionnelle ou de violence physique et au sein de chacune de ces catégories la nature même de la violence, son intensité, ses impacts etc. Enfin ces données ne concernent que les cas ayant reçus une prise en charge médicale dans les CSB.

Bulletin d'Information sur la Violence et les Blessures des Enfants à Madagascar

Région	Ensemble		Violence sexuelle		Autres violences		Accident du travail		Suicide		Autres trauma		Population 0-17ans ³
	Effectif	Taux Incidence	Effectif	Taux Incidence	Effectif	Taux Incidence	Effectif	Taux Incidence	Effectif	Taux Incidence	Effectif	Taux Incidence	
Alaoatra Mangoro	1183	200	35	6	42	7	70	12	0	0	1036	175	590 565
Amoron'i Mania	629	143	8	2	36	8	15	3	11	2	559	127	440 961
Analamanga	3796	211	47	3	196	11	76	4	39	2	3438	191	1 801 469
Analanjirifo	1417	225	14	2	30	5	226	36	28	4	1119	178	629 556
Androy	245	47		0	3	1	17	3	1	0	224	43	519 723
Anosy	344	78	1	0	2	0	42	10	5	1	294	67	441 500
Atsimo Andrefana	880	108	11	1	21	3	53	7	9	1	786	97	812 043
Atsimo Atsinanana	428	71	5	1	12	2	78	13	5	1	328	54	605 004
Atsinanana	1294	173	28	4	34	5	129	17	3	0	1100	147	745 979
Betsiboka	167	88	17	9	17	9	22	12	0	0	111	58	190 553
Boeny	1419	297	32	7	66	14	69	14	6	1	1246	261	477 333
Bongolava	493	174	7	2	34	12	25	9	20	7	407	144	283 188
Diana	1186	310	32	8	59	15	55	14	13	3	1027	268	383 030
Haute Matsiatra	907	119	20	3	81	11	39	5	1	0	766	100	763 906
Ihorombe	219	125	6	3	1	1	5	3	1	1	206	118	175 230
Itasy	767	158	18	4	74	15	55	11	6	1	614	127	484 100
Melaky	150	81	6	3	3	2	5	3	0	0	136	73	186 319
Menabe	557	163	5	1	33	10	56	16	1	0	462	135	341 461
Sava	2576	428	54	9	15	2	305	51	26	4	2176	362	601 192
Sofia	1340	169	35	4	34	4	160	20	19	2	1092	137	794 863
Vakinankaratra	1343	124	27	2	69	6	146	13	13	1	1088	100	1 084 405
Vatovavy Fitovinany	1107	122	18	2	45	5	107	12	4	0	933	103	904 755
Madagascar	22447	169	426	3	907	7	1755	13	211	2	19148	144	13 257 135

Conclusions et pistes d'actions

Durant le premier semestre 2018, le nombre de cas de violences envers des enfants reçus en consultation externe au niveau des Centres de Santé de Base publics et privés accuse une baisse de 16% par rapport à la même période de l'année précédente. Mais en termes de proportion suivant les catégories de cas traités, il n'y a pas eu de grande variation mis à part l'augmentation à 8% des cas d'accident de travail.

Les données disponibles au premier semestre confirment les tendances déjà mentionnées dans les bulletins précédents : les régions du Nord semblent avoir des taux d'incidence de violence et des traumatismes plus élevés que les autres régions. Cela indique que la violence et les blessures des enfants y sont très fréquentes. Une attention particulière devrait être apportée à la région Sava sur les questions d'accident de travail d'enfant et les violences sexuelles. Mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il y ait moins de victimes ailleurs. Cela peut être dû à un problème d'accessibilité ou de non utilisation de services de prise en charge ou à un besoin de sensibilisation de la population sur l'obligation de signaler les cas, ou sur le droit des enfants.

Les CSB constituent un élément essentiel dans le système ou mécanisme de protection des enfants maltraités. Ils font partie des portes d'entrée en ce qui

concerne le signalement des cas de violence envers les enfants. Il est important que les médecins aient les capacités pour détecter et signaler toutes formes de violence qui arrivent en consultation. Afin que les enfants victimes puissent bénéficier des autres formes de prise en charge (psychosociale et judiciaire), les médecins doivent aussi systématiquement référer les cas aux autres services disponibles.

Une coordination entre les divers acteurs de la protection de l'enfant est essentielle au niveau de chaque collectivité afin de s'assurer que l'enfant victime bénéficie de tous les types de services dont il ou elle a besoin. Parmi les formes de coordination figure le partage des données disponibles afin de mieux orienter les stratégies de réponse et la gestion de cas au niveau régional voire district et communal.

Pour plus d'information, contacter:
Ministère de la Santé Publique
 Dr Rija Rabemananjara
 Directeur des Études et de la Planification
 tomrja@gmail.com

UNICEF Madagascar
 Nicolette Moodie
 Chef de Section Protection de l'enfant
 nmoodie@unicef.org

³ Calcul réalisé à partir des projections RGPH, INSTAT.